

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR — RÈGLEMENT N°326

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le Règlement n°326 abrogeant le

règlement n°58 et modifiant le règlement n°182 définissant les méthodes de gestion, les normes de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau municipal d'aqueduc, de protection incendie, d'égouts avec système d'épuration des eaux usées et fixant les amendes aux contrevenants a été adopté le 13 juillet 2020 à la réunion extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 14e jour de juillet deux mille vingt.

Martin Turgeon

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le quatorzième jour de juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour de juillet deux mille vingt.



Signé :....

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier